



## Portefeuille Marquis – Formulaire administratif

Nom du ou des clients

NAS ou n° de compte de  
Dynamique ou du courtier

### Répartition d'actif cible – Service de rééquilibrage personnalisé

Dans le cadre du Programme Marquis, nous offrons un service de rééquilibrage personnalisé et automatique chaque mois, trimestre, semestre ou année, selon la fréquence de votre choix. La répartition d'actif cible établie par votre conseiller financier sert de point de repère pour la composition de votre portefeuille au fil du temps. Ainsi, le dernier vendredi de la période choisie aux fins du rééquilibrage, nous passons en revue votre compte afin de déterminer si la pondération de chacun de vos placements est toujours conforme à celle de la répartition visée. Le rééquilibrage a lieu uniquement dans le cas où au moins un de vos placements a dévié de la cible visée selon l'écart préétabli.

### Choix ou modification de la répartition d'actif cible

Veillez noter que le rééquilibrage est permis seulement dans le cadre des fonds acquis selon la même option de frais. Il ne peut y avoir qu'une seule composition d'actif cible par compte.

Codes de fonds	Nom du fonds	Pondération cible (%)
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%

Total = 100 %

### Écart donnant lieu au rééquilibrage\*

± 2,5 %    ± 5,0 %    ± 7,5 %    ± 10,0 %    ± 15,0 %

### Fréquence du rééquilibrage

Mois    Trimestre    Semestre    Année

Fin du rééquilibrage

### Rééquilibrage unique (optionnel)

Rééquilibrage immédiat

\* Le processus est enclenché le dernier vendredi de la période choisie aux fins du rééquilibrage lorsque la pondération cible d'un produit dévie de l'écart spécifié (p. ex., ± 5,0 %).

### Frais du conseiller – Série V

Sans frais d'acquisition

\_\_\_\_\_ %

Frais reportés modérés – Série V

1<sup>re</sup> année \_\_\_\_\_ %

2<sup>e</sup> année \_\_\_\_\_ %

3<sup>e</sup> année et par la suite \_\_\_\_\_ %

Notes :

\_\_\_\_\_



## Portefeuille Marquis – Formulaire administratif

### Rééquilibrage personnalisé optionnel

Le Programme de placement Marquis comprend les Solutions de portefeuille et les Solutions institutionnelles Marquis (collectivement, les « produits Marquis »). Vous êtes admissible(s) au service de rééquilibrage personnalisé si vous investissez 10 000 \$ ou plus par compte dans un des produits Marquis ou une combinaison de ceux-ci et maintenez ce solde minimum. Vous pouvez ensuite ajouter des Fonds Dynamique sélectionnés à vos produits Marquis (collectivement, les « fonds ») et les inclure dans la répartition d'actif cible faisant l'objet du rééquilibrage personnalisé.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« 1832 ») procèdera à des échanges entre les fonds afin de respecter la répartition d'actif visée. Le rééquilibrage personnalisé est effectué d'après la composition cible et le choix de l'écart entraînant le rééquilibrage ( $\pm 2,5\%$ ,  $\pm 5,0\%$ ,  $\pm 7,5\%$ ,  $\pm 10,0\%$  ou  $\pm 15,0\%$ ). Il a lieu le dernier vendredi de la période choisie si au moins un de vos fonds a dévié de l'écart spécifié. Le rééquilibrage ne permettra pas toujours d'obtenir la répartition d'actif cible exacte, mais il vise à respecter le seuil établi au moyen de l'écart. La société 1832 continuera de rééquilibrer votre compte jusqu'à la réception d'instructions écrites et signées de votre part ou de la part de votre conseiller financier demandant de mettre fin au service de rééquilibrage personnalisé.

### Autorisation du ou des clients, du prête-nom ou de l'intermédiaire

J'autorise (Nous autorisons) par la présente 1832 à rééquilibrer automatiquement mon (notre) compte le dernier vendredi de la période choisie, sans que d'autres avis à cet effet me (nous) soient envoyés, conformément à l'écart donnant lieu au rééquilibrage qui est précisé ci-dessus. Pour ce faire, elle devra échanger des parts entre les fonds afin de rétablir la répartition d'actif cible.

Je conviens (Nous convenons) aussi d'assumer l'entière responsabilité des conséquences fiscales que pourraient entraîner de telles transactions effectuées dans un compte non enregistré. Je comprends (Nous comprenons) également que le rééquilibrage peut donner lieu à des frais de rachat pour des parts acquises selon l'option de frais reportés.

Je reconnais (Nous reconnaissons) que si un fonds ou plus de mon (notre) compte fait l'objet d'un échange ou rachat intégral, la répartition d'actif visée ne sera pas rajustée en conséquence. Ainsi, je devrais (nous devrions) revoir la composition d'actif cible avec mon (notre) conseiller financier après tout rachat ou échange.

Pour modifier la répartition d'actif cible, 1832 aura besoin d'une demande écrite portant ma (notre) signature. Cette demande devra indiquer quels fonds sont à éliminer ou à ajouter ainsi que la nouvelle pondération cible de chaque fonds. En signant le présent formulaire, j'accepte (nous acceptons) les risques que peuvent comporter mes (nos) décisions concernant le rééquilibrage.

\* Dans le cas des comptes en prête-nom ou d'intermédiaire, en l'absence de la signature du client, le formulaire doit porter le timbre du siège social du prête-nom ou de l'intermédiaire. Nous tenons pour acquis que ces derniers ont obtenu le consentement du client avant d'autoriser le service de rééquilibrage.

### Investisseur(s)

\_\_\_\_\_

Signature de l'investisseur ou timbre (ci-dessous) du prête-nom ou de l'intermédiaire

Signature du deuxième investisseur (s'il y a lieu)

Nom de l'investisseur en caractères d'imprimerie

Nom du deuxième investisseur en caractères d'imprimerie

Timbre du prête-nom ou de l'intermédiaire

### Conseiller et courtier

\_\_\_\_\_

Signature du conseiller financier

Nom du courtier

Nom du conseiller financier en caractères d'imprimerie

Numéros du conseiller financier et du courtier

L'entente relative au Programme Marquis doit être signée par le courtier avant que le présent formulaire soit transmis à Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Programme de placement Marquis est une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

**Siège social** : 40, rue Temperance, 16<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5H 0B4

Sans frais : 1-800-268-8186 • Tél. : 514-908-3217 (français); 514-908-3212 (anglais) • Téléc. : 1-800-361-4768 • Courriel : service@dynamic.ca